

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 décembre 2023

OBJET	RAPPORTEUR	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2023	M. le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2023.
Décisions du Maire	M. le Maire	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions intervenues depuis le 14 novembre 2023 : - Décision n°2023/42 du 14 novembre 2023 : Décision portant révision des tarifs « Buvette » pour le Centre Culturel et Sportif/Événementiel applicables au 17 novembre 2023 - Décision n°2023/43 du 27 novembre 2023 : Décision fixant le tarif de la vente de plaids
Présentation des rapports annuels du maire sur les services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2022	M. le Maire	Le Conseil Municipal prend acte : - des rapports annuels du délégataire sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement, - du rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi au titre de l'année 2022, présenté en annexe, - du rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement établi au titre de l'année 2022, présenté en annexe.

Ouverture 25% Investissement Budget Primitif « Ville » 2024	Christine KLOECKNER	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th><th>BP 2023</th><th>25 %</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20 Immobilisations incorporelles</td><td>952 022 €</td><td>238 005 €</td></tr> <tr> <td>204 Subventions d'Equipement Versées</td><td>190 000 €</td><td>47 500 €</td></tr> <tr> <td>21 Immobilisations corporelles</td><td>5 570 330 €</td><td>1 392 582 €</td></tr> <tr> <td>23 Immobilisations en cours</td><td>100 000 €</td><td>25 000 €</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>6 812 352 €</td><td>1 703 087 €</td></tr> </tbody> </table>	Chapitre	BP 2023	25 %	20 Immobilisations incorporelles	952 022 €	238 005 €	204 Subventions d'Equipement Versées	190 000 €	47 500 €	21 Immobilisations corporelles	5 570 330 €	1 392 582 €	23 Immobilisations en cours	100 000 €	25 000 €	TOTAL	6 812 352 €	1 703 087 €
Chapitre	BP 2023	25 %																		
20 Immobilisations incorporelles	952 022 €	238 005 €																		
204 Subventions d'Equipement Versées	190 000 €	47 500 €																		
21 Immobilisations corporelles	5 570 330 €	1 392 582 €																		
23 Immobilisations en cours	100 000 €	25 000 €																		
TOTAL	6 812 352 €	1 703 087 €																		
Approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)	Christine KLOECKNER	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le règlement budgétaire et financier, tel que présenté en annexe.																		
Création de poste	M. le Maire	Point retiré de l'ordre du jour.																		
Convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE la convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine basse tension sur les parcelles cadastrées section BS n° 420 et 261 situées place du 8 mai, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe, - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.																		
Cession et acquisition de parcelles pour la création d'une piste cyclable	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE la cession et l'acquisition des parcelles suivant le plan de division annexé à la présente délibération, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à l'acquisition et à la cession desdites parcelles.																		

Déplacement d'une borne de recharge pour véhicules électriques	Robert TSCHANHENZ	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - VALIDE le projet de travaux pour le déplacement d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le domaine privé de la commune et DEMANDE au SE60 de programmer et réaliser ces travaux, - ACCEPTE la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise et APPROUVE le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux, présenté en annexe, - PREND ACTE que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux, - INSCRIT au budget communal de l'année 2024, les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint en annexe, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
Programme 2024 de rénovation de l'éclairage public	Robert TSCHANHENZ	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - DEMANDE au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux et PREND ACTE que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et priorisation établi par le SE60, - ACCEPTE la proposition financière du SE60, - PREND ACTE que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux, - AUTORISE le versement d'un fonds de concours au SE60, - INSCRIT au budget communal de l'année 2024 les sommes qui seront dues au SE60 : en section d'investissement la somme de 136 979,23 euros correspondant au montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention, et en section de fonctionnement la somme de 14 946,88 euros correspondant aux frais de gestion, selon le plan de financement prévisionnel joint en annexe, - PREND ACTE que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%, - PREND ACTE du versement du solde après achèvement des travaux.

Extinction nocturne partielle de l'éclairage public sur le territoire communal	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, par 24 voix « pour » et 4 abstentions : - DECIDE que l'éclairage public sera maintenu interrompu la nuit, - CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, en particulier les lieux concernés, de 22h à 6h, excepté avenue de la Libération RD1016, route de la Seigneurie et centre-ville, et les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation si nécessaire.
Fusion des écoles maternelle et élémentaire Saint Exupéry	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix « contre » et 25 abstentions, S'ABSTIENT sur le projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Saint Exupéry.
Ouverture dominicale des établissements de commerce de détail pour l'année 2024	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - EMET un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail alimentaire ou à prédominance alimentaire de la commune les dimanches suivants : • dimanche 14 janvier 2024, • dimanche 31 mars 2024, • dimanche 19 mai 2024, • dimanche 14 juillet 2024, • dimanche 1^{er} septembre 2024, • dimanche 27 octobre 2024, • dimanche 24 novembre 2024, • dimanche 1^{er} décembre 2024, • dimanche 8 décembre 2024, • dimanche 15 décembre 2024, • dimanche 22 décembre 2024, • dimanche 29 décembre 2024. - AUTORISE le Maire à prendre l'arrêté correspondant aux autorisations d'ouverture dominicale.

Démission de M. Stéphane FRANTZ de sa fonction d'adjoint au Maire (1 ^{er} adjoint)	M. le Maire	Le Conseil Municipal prend acte : - de la démission de Monsieur Stéphane FRANTZ de son poste d'adjoint au maire à compter du 31 octobre 2023, - de la modification du tableau du Conseil Municipal comme suit : ▪ 1^{ère} adjointe : Madame Christine KLOECKNER ▪ 2^{ème} adjoint : Monsieur Alexandre GOUJARD ▪ 3^{ème} adjointe : Madame Valérie CARON ▪ 4^{ème} adjoint : Monsieur Jean-Noël GURDALA ▪ 5^{ème} adjointe : Madame Yasmine CHANI ▪ 6^{ème} adjoint : Monsieur Robert TSCHANHENZ ▪ 7^{ème} adjointe : Madame Danielle PALANIAYE
Modification des statuts de la CCAC	M. le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE la révision des statuts de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, tels que présentés en annexe, - DEMANDE à Madame la Préfète de l'Oise de bien vouloir arrêter ces statuts, dès lors que les conditions de majorité qualifiée requise sont obtenues, - AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

LAMORLAYE, le 14 décembre 2023.

Le Maire,



Nicolas MOULA